

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Domaine et patrimoine

SOUS DOMAINE :
Autres actes de
gestion du domaine
public

OBJET :
**Promotion du permis
de végétaliser**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCACTION ET
AFFICHAGE DU CM
EN DATE DU
22/05/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2024/61

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 28 mai 2024.
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, M. BERTO David, Mme BONHOMME Mireille, M. COMBES Romain, Mme ALVAREZ Nathalie, M. BORSNAK Philippe, M. BOUTET Jean-Marc, Mme LEBORGNE Céline, M. BARDY Philippe, M. BERGER Dominique, M. KNECHT Gérard, Mme PEROZENI Denise, M. BEYLACQ Dominique, Mme SIMOES-ROLA Gaëlle, Mme REY Céline, M. AUBARD Olivier, M. FOURMOND Yoann, Mme POIRRIER Eve, Mme BENAVIDES Amanda, M. LORENZO Nicolas, M. WATELLIER Eric, Mme SERRES Christelle, Mme DE LAULANIE DE SAINTE CROIX Linda, M. MAGGIO Antoine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents:

Mme MEILLIERE Peggy, procuration à Mme LEBORGNE Céline.
Mme GROUARD Anne-Marie, procuration à M. BORSNAK Philippe.
Mme CABES Sarah, procuration à Mme POIRRIER Eve.

Rapporteur : Mme BONHOMME

Mme BONHOMME rappelle que la commune avait validé par délibération du 8 décembre 2022 la mise en place du « Permis de végétaliser » qui a pour but d'encourager le développement de la végétalisation dans les rues en s'appuyant sur une démarche collective avec la participation des habitants, des associations, des commerçants, (personnes physiques ou morales)...

La municipalité souhaite mettre en œuvre une démarche de promotion de ce dispositif en offrant aux vingt premiers dossiers les plantations correspondant à leur permis de végétaliser.

Mme BONHOMME propose de limiter cette action aux dossiers se situant dans le périmètre ci-joint.

Vu l'avis de la commission Cadre de vie – Démocratie participative – Transition écologique réunie le 15/05/2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Décide de valider l'action de promotion du « Permis de végétaliser » en offrant les plantations aux 20 premiers dossiers se situant dans le périmètre annexé.

Autorise M. le Maire à signer et tout document d'ordre administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 1 (M. WATELLIER Eric)

Le Secrétaire

Philippe BARDY



Le Maire,

Grégory DELFOUR

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024



ID : 011-211101167-20240528-2024_61-DE

